

L'Adresse—M. Nielsen

d'humilité. Pourtant le premier ministre répète ses déclarations de 1968. A l'époque, il déclarait effectivement « Nous sommes les maîtres; nous déciderons quelles questions nous renverserons; nous déciderons quand le gouvernement démissionnera. » Quelle suprême arrogance, monsieur l'Orateur!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait eu beaucoup à dire durant ce débat et il sera intéressant de voir comment il digérera maintenant cette remarque faite en 1968 par le premier ministre. Au cours du débat du 27 février 1968, le premier ministre avait déclaré comme en fait foi la page 7040 du hansard: Des élections générales, c'est un instrument qui est donné au gouvernement pour démontrer qu'il a le contrôle et la confiance des Chambres.

J'affirme, monsieur l'Orateur, qu'une élection générale n'est pas un instrument qu'on donne au gouvernement, mais à la majorité des députés à la Chambre et si le gouvernement tombe sur une question quelconque, la constitution exige qu'il démissionne. Le député de Winnipeg-Nord-Centre était alors intervenu dans le débat, et je cite ses propos:

Puis-je poser une question au ministre? Ne demandais-je pas qu'on précise cette position avant et non pas après le vote, c'est-à-dire non pas après la défaite du gouvernement?

Il fut applaudi et le ministre de la Justice d'alors répondit:

Monsieur l'Orateur, j'affirme que tel n'est pas le cas. C'est là le Règlement de la Chambre. Le député l'a cité en détail et il est très précis. La différence entre la thèse du député et ma propre position, c'est que le député tient à être du côté de ceux qui décident si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement. Telle est la différence entre nous. Nous affirmons que c'est à nous de décider si le rejet de tel ou tel projet de loi signifie la défaite du gouvernement.

D'après le premier ministre, cela s'applique aujourd'hui tout autant qu'alors; c'est au gouvernement qu'il appartient de dire si la décision doit être prise avant ou après le vote. Quelle suprême arrogance! Voici ce qu'il disait à l'époque, comme en fait foi la page 7042 du hansard:

Je réponds à la question. Nous sommes les maîtres de la Chambre, dans le sens que nous devons en diriger les affaires. C'est cela assumer le pouvoir.

L'hon. M. Hees: Comme les choses ont changé aujourd'hui!

M. Nielsen: C'est toujours la même clique, monsieur l'Orateur, et elle a les mêmes idées. Ces gens sont déterminés à ne pas se faire décoller, à ne pas démissionner, à moins d'en décider eux-mêmes.

Le très hon. M. Trudeau: Essayez de faire appuyer votre motion.

M. Nielsen: C'est pour cette raison que le Nouveau parti démocratique est d'accord avec eux. Le premier ministre nous dit, avec cette confiance qui ne peut exister qu'entre des associés intimes, d'essayer de faire appuyer notre motion de défiance. Il sait bien que la chose est impossible à cause des députés à ma gauche.

L'hon. M. Hees: Il a séduit le Nouveau parti démocratique.

M. Baldwin: Séduit, mais sans promesse de mariage.

M. Nielsen: D'après lui, cette question doit aller aux racines de sa politique. Quelle politique? Pendant deux

[M. Nielsen.]

mois, il a préconisé à travers le pays une politique que nos concitoyens ont rejetée et maintenant il glisse dans un domaine totalement différent.

Des voix: Bravo!

• (2150)

M. Nielsen: Ce gouvernement sait remarquablement tourner casaque! C'est le plus versatile que j'ai jamais vu ou dont j'ai entendu parler.

Avant l'expiration de mon temps de parole, j'aimerais revenir aux insinuations du premier ministre qui sont indignes d'une personne de son rang et selon lesquelles certains députés, dont il a omis de citer les noms, se sont rendus coupables de racisme au cours de la campagne. Ce qui m'inquiète n'est pas cette accusation sans preuve ni ces insinuations, mais plutôt autre chose. Une fois encore j'ai noté ses remarques. Il a déclaré que si des députés le désiraient le leur en communiquerait la preuve. Cela m'inquiète...

L'hon. M. Jamieson: L'espionnage électronique par exemple.

M. Nielsen: ... étant donné qu'il existe un nouvel organisme de sécurité et que le gouvernement a une propension à établir un dossier sur tout le monde.

M. l'Orateur: A l'ordre. Le temps de parole du député est expiré.

L'hon. M. Jamieson: Poursuivez.

M. l'Orateur: Le député ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. Le député de Cochrane (M. Stewart) a la parole.

[Français]

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, je peux bien commencer mon discours maintenant et le terminer demain matin, si on me le permet, ou encore convenir qu'il est 10 heures, car cela m'est égal.

Des voix: Continuez.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, avant la fin de la dernière législature, on nous avait dit que vous ne seriez plus avec nous, à la prochaine session, et nous sommes tous très heureux, moi le premier, de constater que vous avez été réélu et je vous en félicite, de même que les trois députés qui ont été respectivement élus aux postes de président, de vice-président et de vice-président adjoint des comités pléniers (MM. McCleave, Laniel et Boulanger).

Je veux également féliciter les deux nouveaux députés, motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône (MM. Blais et Blaker), qui ont pris la parole la première journée de la session. En particulier, je veux mentionner le proposeur, non pas seulement parce qu'il s'agit d'un homme extraordinaire, mais aussi parce qu'il est originaire du Nord de l'Ontario, et je suis heureux de savoir que le premier ministre (M. Trudeau) a décidé de choisir quelqu'un de cette région, prouvant par là qu'il considère que nous avons beaucoup de personnes de talent dans le Nord.

[Traduction]

Les Canadiens ont, en votant, choisi 264 d'entre nous pour venir à la Chambre gérer les affaires du pays. Ils ont